

que le projet de loi ne vise que les médicaments brevetés, et que ces derniers ne représentent que 20 p. 100 de tous les médicaments consommés au Canada, et à peine 3 p. 100 de l'ensemble des coûts engagés par le Canada pour les soins de santé.

Toute éventuelle augmentation des coûts sera attribuable au fait que l'entrée sur le marché de médicaments génériques moins onéreux sera retardée, en moyenne, de trois ans. Cette augmentation des coûts n'a rien à voir avec le prix des médicaments brevetés individuels. Ces derniers continueront de faire l'objet d'une étroite surveillance de la part du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

Nos estimations concernant les éventuels coûts ont été calculées en tenant compte du prix précis de chaque produit, en imaginant, dans chaque cas, la pire situation possible. Notre analyse démontre que les coûts totaux prévus dans le pire scénario possible se montent à 129 millions de dollars, au cours des cinq premières années de mise en oeuvre de la politique. Et ces coûts représentent moins de un dollar par Canadien par année.

Ces estimations, nous y croyons toujours. Les résultats auxquels nous arrivons sont les mêmes depuis le début du débat. Vous avez déjà entendu le témoignage de M. Heinz Redwood, spécialiste de renommée internationale, qui a confirmé que nos prévisions étaient raisonnables. M. Redwood a même avancé que les conséquences financières du projet de loi pourraient bien être moins lourdes que nous ne l'avons prévu.

J'ai toutes les raisons de croire aux prévisions de M. Redwood. De sombres pessimistes avaient annoncé que l'entrée en vigueur du projet de loi C-22 entraînerait, dans un délai de cinq ans, des coûts pouvant atteindre 1,5 milliard de dollars. Mais les représentants des provinces, des syndicats et des autres organismes qui se sont présentés devant vous cette semaine vous ont-ils dit ce qui s'est réellement produit? Combien d'entre eux vous ont expliqué les véritables répercussions du projet de loi C-22?

Eh bien, je vais vous fournir des précisions au cas où ils ne l'auraient pas fait. Le projet de loi C-22 a valu aux acheteurs de médicaments du Canada une économie nette de 424 millions de dollars au cours des cinq premières années, dont la moitié était le montant épargné par les régimes pharmaceutiques des provinces. Oui, nous avons effectivement renvoyé la balle aux provinces, sous forme d'une économie de 200 millions de dollars.

Les détracteurs du projet de loi C-22 se sont trompés, et il en sera de même pour ceux qui critiquent actuellement le projet de loi C-91. Mettons fin aux déclarations alarmistes et revenons à